



**Zone Artisanale La Creuse
79 800 SAINTE EANNE**

**INSTALLATION NON SOUMISE A
L'ELABORATION D'UN RAPPORT DE BASE**
Article R.515-59 du Code de l'Environnement



MEMOIRE JUSTIFICATIF



**ÉTUDES · CONSEIL
ENVIRONNEMENT**

Avril 2021

SOMMAIRE

1.	RESUME DU MEMOIRE JUSTIFICATIF	3
2.	OBJECTIF DE L'ETUDE ET CONTEXTE.....	4
3.	CONTENU DU MEMOIRE JUSTIFICATIF POUR LES INSTALLATIONS NON SOUMISES AU RAPPORT DE BASE.....	5
4.	DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION.....	6
4.1.	Localisation et caractéristique du site de l'installation	6
4.2.	Historique du site.....	7
4.3.	Classement ICPE.....	7
4.4.	Aménagements prévus.....	7
5.	MEMOIRE JUSTIFICATIF.....	8
5.1.	Descriptif de l'installation IED.....	8
5.1.1.	<i>Périmètre IED</i>	<i>8</i>
5.1.2.	<i>Produits et substances utilisés, stockés et rejetés</i>	<i>10</i>
5.2.	Etudes historiques, documentaires et mémorielles.....	13
5.2.1.	<i>Constats d'incidents, accidents ou contaminations éventuels.....</i>	<i>13</i>
5.2.2.	<i>Historique des activités exercées sur le site :.....</i>	<i>13</i>
5.3.	Etude de vulnérabilité des milieux.....	16
5.3.1.	<i>Etat initial de l'environnement.....</i>	<i>16</i>
5.3.2.	<i>Synthèses des voies d'exposition :.....</i>	<i>16</i>
5.3.3.	<i>Synthèse de la vulnérabilité et sensibilité des milieux et du site</i>	<i>17</i>
6.	CONCLUSION	18

1. Résumé du mémoire justificatif

Raison sociale	SAS SERVAL
Adresse du site	Zone Artisanale La Creuse 79 800 SAINTE EANNE
Parcelles cadastrales	Section C: parcelles n° 665, 666 et 667, Section ZI : parcelles n° 38, 39, 41 (appartenant à la collectivité), 44, 115 et 116.
Surface du terrain	64 840 m ² (propriété : 58 262 m ² + parking PL sur le terrain de la collectivité : 6 578 m ²)
Projet	Création d'une zone de confinement des eaux d'extinction d'incendie munie d'un dispositif de traitement dans le cadre de la régularisation administrative du site.
Activité(s)/installation(s) à risque(s) recensée(s) dans le périmètre IED	Installation de production de froid à l'ammoniac
Vulnérabilité/Sensibilité du site	Faible vulnérabilité des ressources en eaux souterraines et des sols
Conclusion	En l'application de l'article R515-59 du Code de l'environnement, au vu de l'ensemble des éléments présentés dans ce mémoire justificatif, l'élaboration d'un rapport de base pour la définition de l'état de pollution des sols et des eaux souterraines du site n'apparaît pas nécessaire.
Principal référentiel	Guide méthodologique du BRGM pour l'élaboration du rapport de base prévu par la Directive IED (version 2.2 Octobre 2014)

2. Objectif de l'étude et contexte

SERVAL exploite un site de production d'aliments d'allaitement pour jeunes animaux (bovins). Cette activité est soumise à **Autorisation** au titre de la rubrique **3642-3** selon la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'établissement entre donc dans le champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (directive IED).

Conformément à l'article R.515-59 du Code de l'Environnement, les installations relevant de la directive IED peuvent être redevables de l'élaboration d'un rapport de base.

Ce document a pour objectif de définir la nature des sols et des eaux souterraines au droit du site.

L'article R.515-59 définit les deux conditions qui, lorsqu'elles sont réunies, conduisent à l'obligation pour l'exploitant de soumettre un rapport de base. Ce type de document est dû lorsque l'activité implique :

- L'utilisation, la production ou le rejet de substances dangereuses pertinentes, et
- Un risque de contamination du sol et des eaux souterraines sur le site d'exploitation.

Si ces deux conditions cumulées ne sont pas remplies, l'exploitant n'est pas soumis à l'élaboration d'un rapport de base.

Il doit dans ce cas produire, au travers d'un mémoire justificatif, une analyse démontrant que l'établissement ne remplit pas les critères définis précédemment.

Comme il le sera démontré par la suite de ce document, la société **SERVAL** ne considère pas être redevable de l'élaboration d'un rapport de base étant donné qu'elle ne remplit pas ces deux critères.

Le présent mémoire justifie que ces deux critères de conditionnalité ne sont pas réunis, et qu'il n'est donc pas nécessaire de réaliser un rapport de base.

3. Contenu du mémoire justificatif pour les installations non soumises au rapport de base

Selon le guide le Guide méthodologique du BRGM pour l'élaboration du rapport de base prévu par la Directive IED (version 2.2 Octobre 2014) :

La densité des investigations doit être proportionnée aux activités et aux risques de pollutions des sols et des eaux souterraines de l'exploitation actuelle et pourra tenir compte des éventuelles activités passées susceptibles d'être à l'origine de pollution par des substances dangereuses utilisées, produites ou rejetées au sein de l'installation IED.

Par ailleurs, **seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installations techniquement liées comprises) sont à considérer**. Par exemple, les produits de nettoyage ou pesticides à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburants pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinentes au titre du rapport de base.

Au regard des critères énoncés précédemment, le présent mémoire justificatif comprend les éléments suivants :

- une description de la ou des installations IED ;
- une description des substances dangereuses utilisées, produites, rejetées sur l'installation IED avec leurs flux massiques (ou volumiques) annuels, lorsque l'information est disponible, et leurs caractéristiques de dangerosité ;
- des illustrations cartographiques présentant les sources de pollution potentielles (zones de stockage, utilisation, circulation, transfert des substances dangereuses potentiellement polluantes).

Ces éléments seront comparés aux critères précisant les modalités d'entrée dans la démarche d'élaboration du rapport de base.

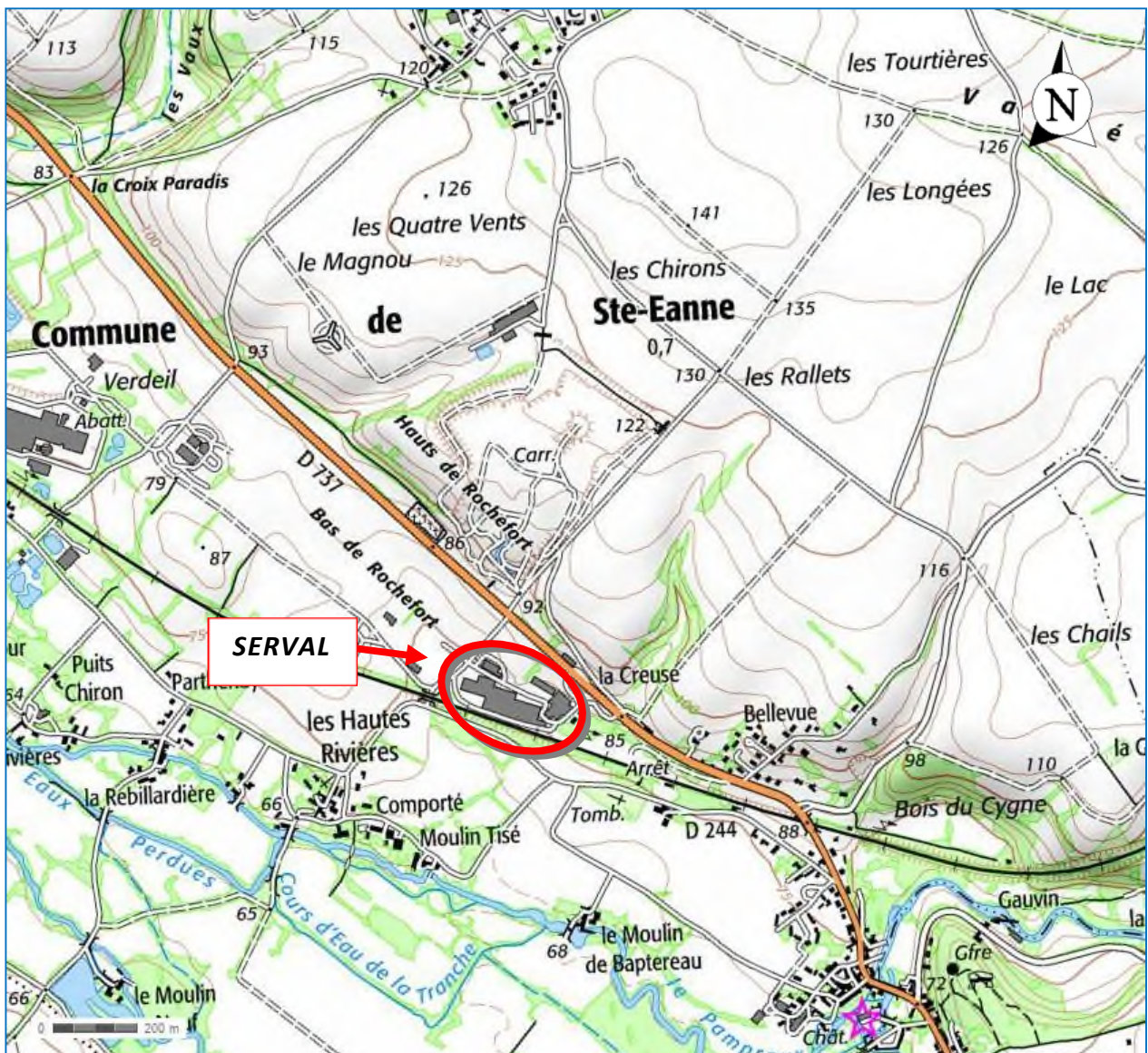
4. Descriptif de l'installation

4.1. Localisation et caractéristique du site de l'installation

L'établissement **SERVAL** est situé sur la commune de SAINTE-EANNE (département des Deux-Sèvres).

Le site est composé de deux terrains, situés à proximité immédiate séparés par une route communale :

- D'une part l'usine de production avec l'ensemble des bâtiments de production et bâtiments annexes (propriété de **SERVAL**),
- D'autre part le parking des poids lourds pour attente et manœuvre avant entrée sur le site utilisé par **SERVAL** et appartenant à la Communauté des Communes du Haut Val de Sèvre (mise à disposition de **SERVAL**).



Les références cadastrales de l'établissement sont les suivantes :

- Section C : parcelles n° 665, 666 et 667,
- Section ZI : parcelles n° 38, 39, 41 (parking attente poids lourds), 44, 115 et 116.

Les coordonnées Lambert 93 du site sont les suivantes :

- X = 459,2 km
- Y = 6591,8 km

4.2. Historique du site

L'usine de production a été construite en 1959 et exploitée sous la société SPECILAIT devenue **SERVAL** en 1973.

Au fil des années la société a réalisé de nouveaux bâtiments et zones d'extensions de ces bâtiments existants.

4.3. Classement ICPE

SERVAL est spécialisée dans la fabrication d'aliments d'allaitement, de pré-mélangés additifs et de compléments nutritionnels pour veaux, agneaux et chevreaux (bétails).

L'exploitation de l'installation est autorisée par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°1006 en date du 14 avril 1983 pour la rubrique 2260, relative notamment à l'ensachage, pulvérisation, tamisage, blutage, mélange (...) des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux.

Suite aux évolutions de la réglementation, les activités actuelles sont dorénavant concernées par la rubrique **3642-3**, relative au traitement et transformation de matières premières animales et végétales en vue de la fabrication de produits alimentaires sous le régime de l'autorisation.

4.4. Aménagements prévus

Dans le cadre de la régularisation administrative de son établissement et l'élaboration du dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter, **SERVAL** prévoit la création d'une zone de confinement des eaux d'extinction d'incendie, muni d'un dispositif de traitement.

Ces aménagements n'auront aucun impact sur le fonctionnement de l'installation et n'induiront pas de rejet de substances dangereuses.

Ils permettront d'améliorer la situation actuelle du site en traitant les eaux pluviales de ruissellement avant rejet dans le réseau public.

5. Mémoire justificatif

5.1. Descriptif de l'installation IED

5.1.1. Périmètre IED

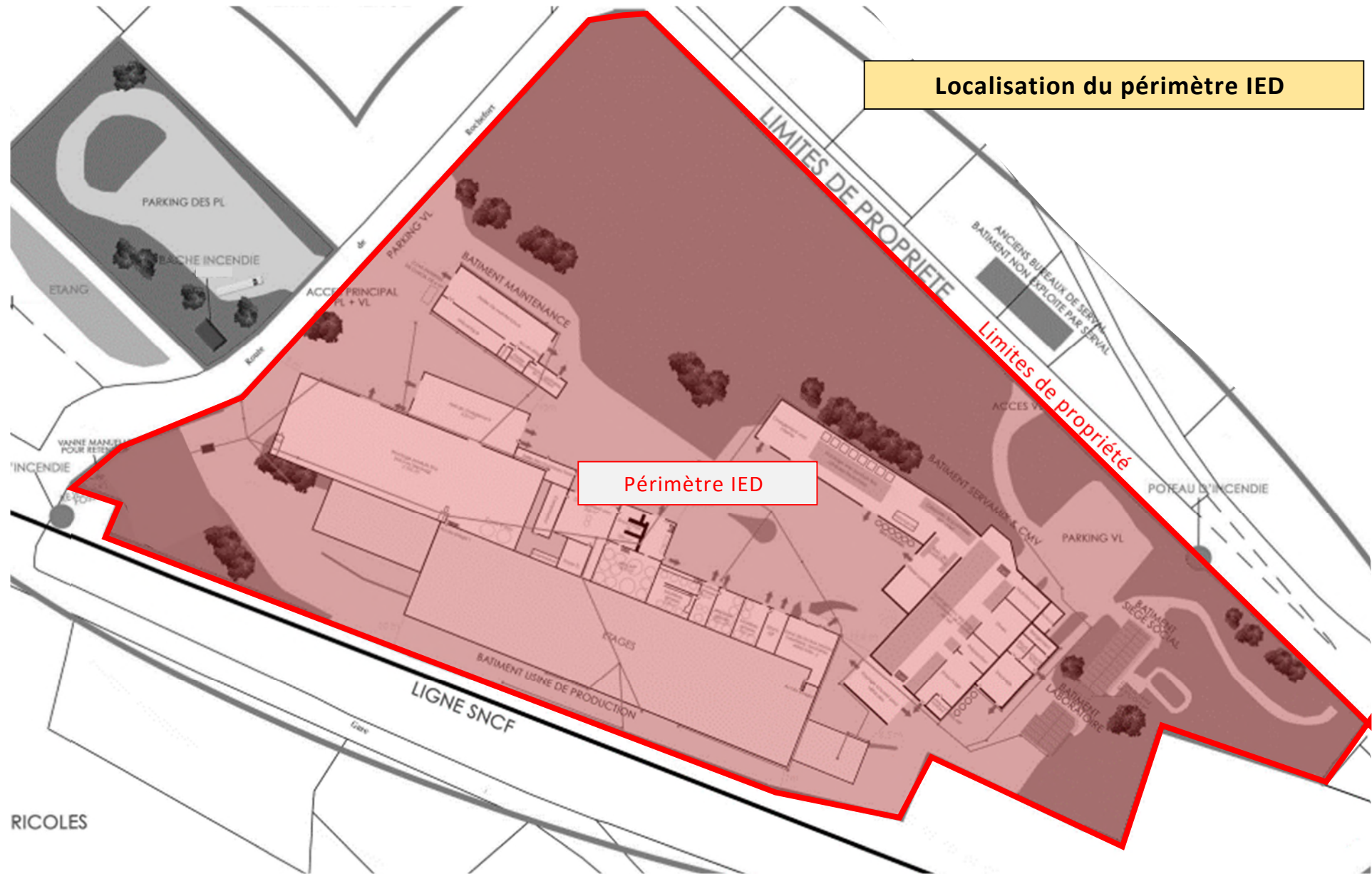
Le site de **SERVAL** est composé des bâtiments suivants :

- L'usine de production des aliments d'allaitements sur 3 niveaux (dernier étage composé de bureaux),
- Les ateliers « CMV et SERVAMIX » : activités de mélange de Compléments Minéral Vitaminés (CMV) et mélange de produits végétaux en poudre et en fibres (paille céréales : orges, blés et maïs et granules) nommés SERVAMIX,
- L'atelier de maintenance,
- Le laboratoire de l'entreprise,
- Le siège social de l'entreprise.

Le périmètre des installations IED comprend l'ensemble des installations du site, soit 58 262 m².

Localisation du périmètre IED

Périmètre IED



5.1.2. Produits et substances utilisés, stockés et rejetés

➤ **Matières premières, produits finis, emballages vides et déchets :**

Les produits utilisés et stockés dans le périmètre IED sont principalement les matières premières, les produits finis et les emballages.

Les matières premières utilisées et stockées sont les suivantes :

- produits issus du lait en poudre (big bags ou sacs),
- corps gras d'origine végétale, animale et chimique (additif),
- Compléments Minéraux Vitaminés (CMV),
- produits végétaux en poudre et en fibres (paille céréales : orges, blés et maïs et granules).

Ces matières premières sont utilisées pour composer 3 types de produits finis :

- aliments d'allaitement (poudre de lait rengraissées ou non),
- Compléments Minéraux Vitaminés (CMV) recomposés,
- aliments fibreux SERVAMIX (mélange de céréales et de paille).

Les matières premières et produits finis sont stockés en vrac, sacs ou big bags dans les bâtiments du site ou en extérieur en silos situés sur des zones en enrobé.

Ces stockages ne sont pas constitués de matières dangereuses susceptibles d'impacter l'environnement. Il s'agit de matières solides organiques et végétales (poudre de lait, céréales, compléments alimentaires...), de big bag, sacs PE, palettes bois...

➤ **Production de froid**

L'installation de froid nécessaire au procédé de fabrication d'aliments d'allaitement utilise de l'ammoniac (450 kg), du CO₂ (1 600 kg) et de l'eau glycolée.

Cette installation est située dans un local technique fermé sur dalle béton situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'usine principale de production. Les deux gaz sont cantonnés à l'intérieur de cette salle des machines tandis que l'eau glycolée est utilisée en détente directe pour l'apport en froid dans l'usine.

L'ammoniac et le dioxyde de carbone sont des substances gazeuses à température ambiante et à pression atmosphérique qui en cas de relargage accidentel ou chronique ne s'altèrent pas en solide ou liquide. Ainsi le risque de générer une contamination des sols et des eaux est exclu pour ces substances.

➤ **Produits lessiviels, de maintenance et de laboratoire :**

L'établissement utilise des produits lessiviels pour le nettoyage et la désinfection des locaux, des produits de maintenance pour ses installations techniques et des produits pour les contrôles bactériologiques utilisés dans le laboratoire du site.

L'ensemble de ces produits est stocké dans des locaux fermés et sur rétention.

La quantité maximale de l'ensemble de ces produits stockés est d'environ 5,2 tonnes.

Parmi ces produits, seules 2,3 tonnes sont concernées par les mentions de dangers relatives aux atteintes à la santé humaine et à l'environnement de l'annexe 1 du règlement CLP considérées dans le cadre de l'élaboration d'un rapport de base (dont 0,15 tonnes sont classés comme dangereux pour l'environnement selon les phrases de risque H400, H410, H411, H412 et H413).

Par ailleurs, les capacités de stockage des produits considérés comme dangereux pour l'environnement par le règlement CLP et concernés par les rubriques ICPE n°4510 et 4511 liées aux produits dangereux sont très inférieures aux premiers seuils de classement de ces rubriques (20 tonnes et 100 tonnes).

Ces produits sont stockés sur rétentions et sur sol étanche.



Local de stockage des produits de laboratoire



Stockage de produits de maintenance

L'utilisation de ces substances n'est néanmoins pas liée au procédé de fabrication. Elles ne sont donc pas à considérer comme substances pertinentes de l'installation IED.

➤ **Eaux de lavages et eaux vannes**

La société **SERVAL** rejette deux types d'eaux usées :

- Les eaux vannes liés aux locaux sociaux,
- Et les eaux de lavage des aires de lavage des équipements et camions.

Les eaux de lavage sont collectées puis stockées dans des cuves enterrées avant enlèvement par un prestataire extérieur. Les eaux vannes sont collectées puis acheminées vers des fosses septiques réparties sur le site pour traitement et rejet dans le réseau d'eaux pluviales.

SERVAL prévoit l'implantation d'un dispositif de traitement autonome pour les eaux usées issues de la zone de stockage des matières grasses avant de rejoindre le réseau interne des eaux pluviales.

Le procédé de fabrication de génère pas de rejet d'effluents industriels.

5.2. Etudes historiques, documentaires et mémorielles

Cette partie vise à identifier les activités qui se sont succédées sur le site, leur localisation et leur potentiel polluant.

5.2.1. Constats d'incidents, accidents ou contaminations éventuels

Aucun accident ou incident n'ayant entraîné une pollution ou un impact sur le sol ou les eaux souterraines n'est recensé sur le site.

Par ailleurs, le site de **SERVAL** n'est pas répertorié dans les bases de données BASIAS et BASOL (bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels).

Aucun établissement de la commune de SAINTE EANNE n'est référencé sur la base de données BASOL relative aux sites et sols pollués (ou potentiellement pollués).

5.2.2. Historique des activités exercées sur le site :




Comme indiqué auparavant, l'usine de production de **SERVAL** a été construite en 1959 et a été exploitée par la société SPECILAIT qui est devenue **SERVAL** en 1973.




Avant 1959, le site était à orientation agricole : terrain agricole et petit bâtiment agricole créé dans les années 1950.

Cet historique a été complété par une étude des clichés aériens du site de l'IGN disponibles depuis 1926 jusqu'aux années 2000.

Ces clichés historiques sont présentés en annexe de présent mémoire.

Ces différents clichés sont commentés dans le tableau ci-dessous. Ils confirment globalement l'évolution connue du site.

Date de prise de vue	Vue aérienne	Commentaires
10/09/1926		Le terrain est constitué de parcelles agricoles et de haies
01/05/1950		Présence d'un bâtiment agricole avec voiries calcaires à l'emplacement actuel de l'atelier CMV
01/07/1969		Une partie du bâtiment de l'usine principale de production est construit. Site exploité par SERVAL

Date de prise de vue	Vue aérienne	Commentaires
13/09/1978		Le bâtiment de l'usine principale de production est agrandi et on peut distinguer les autres bâtiments du site (maintenance, ateliers CMV et SERVAMIX...).
27/07/1990		Le bâtiment de l'usine principale de production est agrandi (extension nord-ouest).
08/06/2000		Le site présente de nombreuses similarités à la situation actuelle. Le parking des poids lourds est créé (zone de terrassement).

5.3. Etude de vulnérabilité des milieux

Cette partie vise à définir le contexte environnemental de l'établissement au travers des caractéristiques géologiques, hydrogéologiques et hydrographiques du secteur, ainsi que de l'utilisation des eaux souterraines et de surfaces à proximité du site.

5.3.1. Etat initial de l'environnement

Hydrologie	Cours d'eau le plus proche, recevant les eaux pluviales et eaux usées traitées du site : rivière Le Pamproux , affluent de la Sèvre Niortaise , située à plus de 400 mètres au Nord du site
Géologie	Le sous-sol au droit du terrain est composé majoritairement de calcaires argileux peu perméables.
Hydrogéologie	Masse d'eau souterraine localisée au niveau de SERVAL : « calcaires et marnes du Lias Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise », La profondeur d'eau a été mesurée à 6 m en juillet 1949 au droit du terrain.
Captage AEP	Etablissement situé dans le périmètre de protection éloignée de l'aire d'alimentation de la prise d'eau de « La Corbélière » sur la commune de Sainte Néomaye. Ce captage est réalisé sur le fleuve la Sèvre Niortaise . Ce périmètre ne définit pas de réglementation spécifique. Par ailleurs, l'établissement n'est pas à l'origine de rejet par infiltration vers la nappe souterraine.

5.3.2. Synthèses des voies d'exposition :

La détermination des risques auxquels l'Homme est potentiellement exposé sur le site consiste, à partir de l'identification des sources potentielles de pollution susceptibles de se trouver au niveau des sols et des eaux, à déterminer les voies de transfert et d'exposition possibles de ces substances envers la ou les cibles éventuelles.

La cible principale considérée à l'heure actuelle et susceptible d'être atteinte par une substance est l'Homme. Les différentes voies de contamination entre la substance polluante et l'Homme peuvent se faire par ingestion, contact ou inhalation via les eaux, le sol et parfois l'air.

5.3.3. Synthèse de la vulnérabilité et sensibilité des milieux et du site

Le tableau ci-après expose les différents états de sensibilité et de vulnérabilité de l'environnement et du site vis-à-vis des activités existantes et passées.

Tableau de la vulnérabilité/sensibilité des milieux vis-à-vis des activités passées		
Milieu	Vulnérabilité	Sensibilité au regard d'une éventuelle pollution sur site
Eaux souterraines	<p>Faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masse d'eau souterraine de faible profondeur (relevés de niveau anciens ayant pu évoluer) mais protégée par un sol argileux peu perméable. • Ensemble du terrain imperméabilisé. • Produits liquides stockés sur rétention étanche dans des locaux fermés. • Pas de rejet dans la nappe souterraine. 	<p>Faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de puits de prélèvement d'eau souterraine pour l'arrosage de cultures ou potager recensé à proximité du site. • Absence de captage d'eau potable dans la masse d'eau souterraine à proximité de l'établissement.
Eaux superficielles	<p>Faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rejet d'eaux pluviales dans le ruisseau du Pamproux à plus de 400 mètres au sud du site (via réseaux et fossés). • Projet d'aménagement d'une zone de confinement des eaux d'extinction et de régulation des eaux pluviales muni d'un dispositif de traitement. • Projet de traitement des eaux usées de la zone de stockage des huiles par un dispositif de traitement autonome avant rejet dans les eaux pluviales. 	<p>Moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • ruisseau Le Pamproux classé en 1ère catégorie piscicole. • SERVAL situé dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de « La Corbellière » dans la Sèvre Niortaise. Captage situé à près 12 km en aval hydraulique du site.
Sols	<p>Faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité réalisée exclusivement à l'intérieur des bâtiments dont le sol est étanche. • Imperméabilisation des voiries et aires de stockage extérieures. • Produits liquides stockés sur rétentions étanches. • Projet de traitement des eaux provenant de la zone de stockage des huiles par un dispositif de traitement autonome avant rejet. • Absence d'utilisation de produits dangereux dans le périmètre IED. 	<p>Faible</p> <p>Usage industriel, non sensible.</p>

La vulnérabilité du site est relativement faible étant donné que l'activité principale de **SERVAL** est la fabrication d'aliments d'allaitement et compléments alimentaires pour jeunes bétails et que l'ensemble des zones du site où sont réalisées les activités et les stockages sont imperméabilisées.

6. Conclusion

En l'application de l'article R515-59 du Code de l'Environnement, au vu des éléments présentés, **l'élaboration d'un rapport de base pour la définition de l'état de pollution des sols et des eaux souterraines du site d'exploitation de SERVAL n'apparaît pas nécessaire.**

Le fonctionnement de l'établissement ne présente pas de risque de contamination du sol et des eaux souterraines par des substances dangereuses :

- Les quantités de matières dangereuses présentes sont très limitées,
- Des mesures sont prises pour limiter les risques de pollution sur le site (rétentions étanches, imperméabilisation des sols, zone de confinement projetée...).

Par ailleurs, la vulnérabilité du milieu au droit du site de **SERVAL** est considérée comme limitée. En effet, bien que l'établissement soit situé dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau « La Corbelière », il est important de rappeler qu'il s'agit d'un captage d'eaux superficielles situé à environ 12 km en aval hydraulique du terrain.

Au vu des activités de SERVAL, des produits utilisés et des caractéristiques du site, le risque de contamination des milieux sol et eaux souterraines au droit du site d'étude est négligeable.

Par ailleurs, en cas d'arrêt définitif de l'activité, l'exploitant respectera les prescriptions du Code de l'environnement relatif à la cessation d'activité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.